

INFO SARTEC

MOT DE LA PRÉSIDENTE



© YVES LACOMBE

CHANGEMENT DE SAISON

Web. Plus d'obligations pour les diffuseurs ou moins comme ils l'exigent tous à tour de rôle devant un **CRTC** un peu trop complaisant ?

Je vous écris de retour d'une retraite d'écriture au chalet. Un trop rare moment d'isolement volé au rythme trépidant de la vie. J'aimerais pouvoir le faire plus souvent mais... tellement de mais.

L'automne est arrivé. Je le sais, mes chats ont recommencé à me réveiller dix fois par nuit pour entrer ou sortir de la maison. C'est pareil à chaque début de printemps et d'automne. Quand les nuits sont assez chaudes à leur goût, ils partent au coucher du soleil et reviennent au petit matin. Mais à l'automne... le temps frisquet les surprend. Vers minuit, ils veulent entrer. Et vers minuit trente, ils ont oublié qu'il fait froid et ils veulent ressortir. Pas tous en même temps bien sûr. Et comme j'en ai quatre, vous pouvez imaginer le tableau. Je fais de l'insomnie d'équinoxe.

Télévision traditionnelle et/ou Web. Plus d'obligations pour les diffuseurs ou moins comme ils l'exigent tous à tour de rôle devant un CRTC un peu trop complaisant ?

J'ai l'impression qu'on est un peu dans la même situation en production télévisuelle. Les changements qu'on a anticipés depuis des années se précipitent. Et c'est la pagaille. Il fait chaud, il fait froid. On entre ou on sort ? Télévision traditionnelle et/ou

Je crois à l'importance plus grande que jamais d'une association solide pour représenter les intérêts des auteurs.

Malgré tout. Malgré les horaires serrés, les dates de remise toujours trop proches ou carrément dépassées. Malgré parfois (souvent) le sentiment de ne pas être tout à fait à la hauteur, je solliciterai dans quelques semaines un troisième mandat à la présidence de la **SARTEC**. Parce que je crois à l'importance plus grande que jamais d'une association solide pour représenter les intérêts des auteurs. Parce que l'expérience que j'ai acquise au fil des quatorze ans au conseil peut encore être utile. Mais surtout, parce que j'en ai envie. Parce qu'on est dans une ère de changement et que c'est toujours fascinant.

J'ai hâte de voir ce que cet équinoxe va nous apporter. Il me semble qu'il a fait plutôt froid pour les créateurs ces dernières années, j'espère que ça veut dire qu'on s'en va vers un printemps de la création. **A**

—Sylvie Lussier

SOMMAIRE



VIE ASSOCIATIVE

- 2 Félicitations !
- 2 Avis de recherche
- 2 Au revoir
- 2 Petite annonce
- 3 Assemblée générale annuelle
- 12 Négociation en vue !
- 12 Nouveaux membres
- 19 La SARTEC salue deux employées

BILLET

- 3 Un raton laveur s'introduit à la SARTEC...

GLAMOURAMA

- 4 De la solidarité et autres élastiques éthiques de la profession

CONVENTION AU JOUR LE JOUR

- 6 Tout à 1 \$... pas plus !

ENTREVUE

- 7 Questions pour la rentrée

REPORTAGE

- 13 Classe de maître : Jean-Marc Vallée

MÉMOIRES CONJOINTS

- 15 CRTC – Achat d'Astral par BCE
- 17 CRTC – 2012-366
- 18 CRTC – Licences de radio et télévision CBC-Radio-Canada

BRÈVES

- 17 Formation 2012-2013
- 19 En librairie cet automne

CHRONIQUE DE LA CAISSE

- 20 De l'ordre dans vos finances

■ Félicitations !

- **Xavier Dolan** (scénariste et réalisateur), *Laurence Anyways*, Meilleur film canadien, TIFF 2012.
- **Kim Nguyen**, *Rebelle*, Sélectionné pour représenter le Canada dans la course aux Oscars.
- **Geneviève Simard**, Bourse Continental de création cinématographique.

LAURÉATS D'UN PRIX GÉMEAUX :

- **Michelle Allen**, *Vertige* « Épisode 1 », Meilleur texte : série dramatique ;
- **Pascal Barriault, Daniel Gagnon, Jean-François Léger, Louis Morissette, Benoît Pelletier**, *Bye Bye 2011*, Meilleur texte : humour ;
- **Nicolas Boisclair, Alexis de Gheldere, Francine Tougas**, *Chercher le courant*, Meilleur documentaire : société ;
- **Vincent Bolduc**, *Tactik* « Les vieux monstres » Meilleur texte : jeunesse ;
- **Serge Boucher**, *Apparences*, Meilleure série dramatique ;
- **Chantal Cadieux, Sylvie Bouchard, François Boulay, Nicole Giroux, Patrick Lowe, Marc-André Girard**, *Providence*, Meilleur téléroman ;
- **Luc Cyr, Geneviève Bougie, Linda Tardif, Karina Marceau**, *Artisans du changement III*, Meilleure série documentaire ;
- **Jacques Davidts, Jean-François Léger, Donald Bouthillette, Maxime Caron, Jean-François Daunais, Anita Rowan**, *Les Parent*, Meilleur comédie ;
- **Yvan De Muy**, *Juliette en direct*, Meilleure série originale produite pour les nouveaux médias : jeunesse ;
- **André Ducharme, Guy A. Lepage**, *Tout le monde en parle*, Meilleure émission ou série d'entrevues ou talk-show ;
- **Frank Fiorito**, *Génial!*, Meilleur jeu ;
- **José Fréchette, Anita Rowan**, *O' « De l'orage dans l'air »*, Meilleur texte : téléroman ;
- **Richard Gohier**, *Infoman*, Meilleure série humoristique ;
- **Loïc Guyot**, *L'envol des aigles*, Meilleur documentaire : société ;
- **Isabelle Langlois**, *Mauvais karma*, « Épisode 14 », Meilleur texte : comédie ;
- **Sarah Perreault**, *Là est la question!* « La plage », Meilleure recherche : jeunesse.

■ Au revoir !

M. Magnus Isacson, 2 août 2012.
M. Michel Cailloux, 3 septembre 2012.

■ Avis de recherche

Nous avons des redevances versées par les producteurs privés ainsi que des chèques de Radio-Canada pour les personnes suivantes : Succession Bernard Devlin, Succession Andrée Dufresne, Succession Florence Martel, Succession Marcelle Barthe, Succession Raymond Garceau, Succession Pierre Perrault, Succession Michel Robert, Succession Joseph Rudel Tessier, Succession Noël Vallerand, Émile Asselin, Émile Coderre, Claude D'Astous, Pierre David, André Desrochers, Léon Dewine, Arlette Dion, Jean-Marc Drouin, Gilles Élie, Jean Guillaume, Marcel Lefebvre, Lyette Maynard, Jacques Paris, Jean-Marie Poirier, Louise Roy, Gema Sanchez, Marie T. Daoust, Taib Soufi, Najwa Tlili.

Enfin, la Commission du droit d'auteur nous a demandé d'agir comme fiduciaire des droits qu'elle a fixés pour l'utilisation d'extraits d'œuvres de Raymond Guérin produites par la SRC.

Si vous connaissez l'une ou l'autre de ces personnes, communiquez avec **Diane Archambault** au 514 526-9196.

■ Petite annonce

PIED À TERRE À MONTRÉAL À LOUER

Belle chambre à louer dans un grand 5 ½ rénové, dans le Mile-End, à 5 minutes du métro Laurier. Environnement très calme (sans télévision ni Céline Dion...) Idéal pour scénariste qui vit à la campagne mais doit travailler en ville durant la semaine. Je cherche quelqu'un-e de non fumeur, sympa, qui penche vers le BIO plutôt que la malbouffe, qui se ramasse et fait sa vaisselle à mesure.

Disponible à partir du 1^{er} juillet.
 350\$/mois.

Isabelle Hayeur
 514 270-0068
hayeur@400monkeys.com

Société des auteurs de radio, télévision et cinéma

L'Info-SARTEC est publié par la SARTEC dont les bureaux sont situés au :

1229, rue Panet
 Montréal, (Québec) H2L 2Y6
 Téléphone : 514 526-9196
 Télécopieur : 514 526-4124
information@sartec.qc.ca
www.sartec.qc.ca

La SARTEC défend les intérêts de ses membres dans le secteur audiovisuel (cinéma, télévision, radio) et est signataire d'ententes collectives avec [Radio-Canada](#), [Télé-Québec](#), [TVA](#), [TVOntario](#), [TV5](#), [l'ONF](#), [l'ANDP](#) et [l'APFTQ](#).

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENTE

Sylvie Lussier

VICE-PRÉSIDENT

Mario Bolduc

TRESORIÈRE

Louise Pelletier

SECRÉTAIRE

Joanne Arseneau

ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES

Michelle Allen
Geneviève Lefebvre
Mathieu Plante
Marc Roberge
Luc Thériault, délégué des régions

SECRÉTARIAT

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Yves Légaré

CONSEILLÈRE PRINCIPALE EN RELATIONS DE TRAVAIL

Angelica Carrero

CONSEILLÈRES RELATIONS DE TRAVAIL

Suzanne Lacoursière
Roseline Cloutier

SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE

Odette Larin

ADMINISTRATRICE

Diane Archambault

TECHNICIENNE EN DOCUMENTATION JURIDIQUE

Anne-Marie Gagné

COMMIS COMPTABLE

Rosilien Sénat Millette

COMMIS À L'ENTRÉE DE DONNÉES

Anne-Marie Hébert
Mireille Lagacé

COMMIS DE BUREAU

David Ouellet

RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS

Manon Gagnon

CONCEPTION GRAHIQUE ET INFOGRAPHIE

M.-Josée Morin

IMPRESSION

Imprimerie EXPRESSART Inc.

APPELS À FRAIS VIRÉS

Les membres hors Montréal ne doivent pas hésiter à faire virer leurs frais d'interurbain pour communiquer avec la SARTEC.

L'AGA DE LA SARTEC

VOUS ÊTES ATTENDU...

Le dimanche, 25 novembre 2012, à 14 H
À L'INSTITUT DE TOURISME ET
D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC (ITHQ)
Salle Léonard-Gagnon,
3535, rue Saint-Denis, Montréal (métro Sherbrooke)

À L'OCCASION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA SARTEC

La journée débutera par deux ateliers : le premier portera sur le montage financier d'une production télévisuelle ; le second parlera des programmes en développement de Téléfilm et de la SODEC. Suivra un déjeuner vers 12 h 30. Le programme complet de la journée ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée vous parviendront début novembre et seront disponibles dans notre site Internet dans la section sécurisée « [Mes messages](#) » et dans la rubrique « [Nouvelles](#) ».

Inscription : 9 h
Ateliers : 9 h 30 à 12 h 30

Montage financier ? (9 h 30 à 10 h 45)

- [Michel D'Astous](#), auteur et producteur
(*Yamaska*, *Gentleman*, etc.)
- Lucie Poulin, comptable de production, Gestion R.L.

Bouversements en développement ? (11 h à 12 h 15)

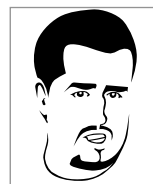
- [Carolle Brabant](#), directrice générale, [Téléfilm Canada](#)
- [Catherine Loumède](#), directrice générale du cinéma et de la production télévisuelle, [SODEC](#)

Brunch : 12 h 30
Il est offert gratuitement aux membres
qui s'inscriront au préalable.
Assemblée générale : 14 h

Ouvert aux membres et aux non-membres
Prière d'informer le Secrétariat de la SARTEC de votre présence
Par téléphone (514) 526-9196, télécopieur (514) 526-4124 ou
courriel : information@sartec.qc.ca

Venez en nombre...

PAR MATHIEU PLANTE



UN RATON LAVEUR S'INTRODUIT À LA SARTEC : LES DÉGÂTS S'ÉLÈVENT À UN DEMI-MILLION



Calmez-vous! Calmez-vous! C'est même pas vrai. Mais avouez que j'ai maintenant votre attention. Et c'est pour une bonne cause...

L'Assemblée générale du 25 novembre arrive à grands pas et comme à chaque deux ans, il y aura des élections cette année. Dans cinq ans, le conseil d'administration aura complètement changé de visage parce que plusieurs membres actifs depuis des années se seront retirés. Il faut donc songer à la relève dès maintenant. Et la relève... c'est vous.

Ceux qui se demandent à tort s'ils sont trop jeunes pour devenir des administrateurs. Oui, vous. Ceux qui se demandent, encore à tort, s'ils sont assez compétents pour devenir membres de ce conseil d'administration. Vous aussi! Ceux finalement qui se demandent s'ils vont avoir assez de temps pour conjuguer une carrière florissante avec les fonctions de membre d'un CA. Encore vous.

Et si j'ajoute que je paye un verre d'alcool à tous ceux qui proposeront leur candidature, est-ce que ça vous pousse à faire le grand saut? **A**



PAR GENEVIÈVRE LEFEBVRE

GLAMOURAMA, DES SCÉNARISTES DANS TOUS LEURS ÉTATS

De la solidarité et autres élastiques éthiques de la profession

SO, SO, SO... SOLIDARI... WOH, MINUTE.

ÊTES-VOUS SOLIDAIRES DES AUTRES SCÉNARISTES?

JE VOUS ENTENDS RÉPONDRE EN CHŒUR : OUIIIIII.

VRAIMENT?

INSÉRER ICI UN MOMENT DE RÉFLEXION, AVEC OU SANS BONNET D'ÂNE, DANS UN ENDROIT PAISIBLE ET BUCOLIQUE.

Ah. Voyez? Une erreur de jeunesse est si vite arrivée. Lequel d'entre nous n'a pas, à un moment donné de sa carrière, détourné le regard du « do the right thing » préconisé par [Spike Lee](#)? Toi, scénariste pur dans le coin gauche au fond de la salle? Je salue ton courage et ta droiture. Peu de gens, à fortiori des pigistes qui n'ont pas le privilège d'avoir une carrière syndiquée en *back-up* pour payer le loyer, peuvent se regarder dans le miroir de la solidarité sans baisser les yeux.

Toi, scénariste pur dans le coin gauche au fond de la salle?

Je salue ton courage et ta droiture.

Qu'est-ce que la solidarité? Voici la définition de notre ami Antidote : « Relation entre personnes unies par un sentiment de communauté d'intérêts qui les pousse à se porter aide mutuelle ». C'est à dire, nous, scénaristes.

Mais dans un milieu où il y a 1,000 projets présentés (la plupart ayant été travaillés, retravaillés et développés « sur le bras » du scénariste), cinq qui vont en développement et trois en production? L'optimiste en moi vous dirait qu'il est miraculeux qu'il y ait autant de manifestations solidaires... L'argent envoyé par plusieurs de nos membres (et pas forcément les plus riches) au [Fonds Claude Robinson](#) en est la preuve.

■ Avons-nous une obligation de solidarité les uns envers les autres?

En principe, et dans un monde idéal, oui. En pratique, et dans notre monde de « tout croches », c'est autre chose. Voyons quelques cas...

■ Le scénariste d'une série a été remercié par l'équipe de production. Les producteurs vous offrent une (belle) place dans l'équipe. Que faites-vous?

1) Vous connaissez le scénariste, c'est un ami. Si c'est *vraiment* un ami, vous prétextez un surplus de travail et vous refusez. Si par contre vous cherchez un prétexte pour vous brouiller définitivement avec cet ami, vous sautez sur l'occasion de rompre tout en faisant de l'argent.

2) Vous connaissez le scénariste, ce n'est pas un ami, mais il ne vous a jamais rien fait. Vous lui téléphonez pour avoir sa version des choses, et selon ce qu'il sanglote « ils m'ont trahi, ma vie est finie » ou « bon débarras, j'en avais marre d'écrire des conneries » vous prenez votre décision. Avez-vous une obligation de transparence à son égard? C'est une fausse question. Si vous acceptez de travailler sur la série, il le saura. Aussi bien le dire d'emblée. Il pourra ainsi vous jeter des regards noirs à la prochaine assemblée générale ou encore ricaner narquoisement quand il verra les cernes sous vos yeux parce qu'il SAIT que vous vous faites chier royalement au sein de cette équipe « de rêve ».

3) Vous connaissez le scénariste, il vous a fait un coup de cochon et prouvé avec une belle verdeur que si nous appartenons tous à la même association d'auteurs, nous ne partageons pas forcément les mêmes valeurs. Ehhh. Comment vous dire? Ouvrez une bouteille de Merlot *cheap* et arrangez-vous avec votre conscience.

■ **Un producteur vous appelle pour remplacer un auteur qui a été congédié d'un projet qu'il avait initié, et qui est son « bébé ».**

Celle-là est facile. N'y allez pas. Même si vous le trouvez con, poche, nul comme auteur et désagréable à l'odeur. Sous aucune considération. Il n'y a rien à faire, ces projets-là trainent toujours derrière eux l'odeur de soufre du mauvais karma.

Pardonnez-vous vos péchés passés, tentez de ne pas récidiver et allez en paix en sachant que la solidarité a bien meilleur goût.

■ **Oui, mais si je ne savais pas que l'auteur initial avait été renvoyé arbitrairement?**

Ça arrive. Le producteur a bien pris soin de minimiser les raisons du départ du scénariste initial. De bonne foi, vous l'avez cru (on ne vous y reprendra pas par contre). Ou pire, la marde pogne une fois que vous avez signé votre contrat et que vous êtes engagé dans le travail jusqu'au cou. Situation difficile. Essayez de ne pas respirer par le nez et de vous trouver autre chose le plus vite possible. La vie, c'est court. Trop pour rester dans une cuve à fumier.

Il arrive (je sais, c'est mal de le dire, mais ça existe) que le scénariste soit une vraie tête de nœud, qu'il soit impossible de travailler avec lui ou elle. Je vais vous dire un truc. Ce sont souvent des « touristes » de la scénarisation qui viennent d'ailleurs, et qui flippent parce qu'ils sont persuadés que les scénaristes ont des droits. Imaginez-vous donc. Des droits! Elle est bonne, non?

■ **On vous invite à brainstormer sur le projet de série d'un auteur, projet qui joue dans les mêmes thèmes que la série que vous développez chez un autre producteur, mais pour le même diffuseur.**

Ici, clairement, un minimum de sens éthique vous oblige à décliner. Ne serait-ce que pour vous protéger, vous et votre projet. Une contamination croisée est si vite arrivée, pourquoi chercher le trouble?

Enfin, et c'est regrettable, l'espionnage industriel existe. Un auteur viendra aux brainstorming d'un autre auteur, uniquement pour le prendre de vitesse et le scooper auprès du diffuseur. Essayez très fort de ne pas être cet auteur-là, ça dévalue notre côte

morale et ça créer un sacré malaise si vous êtes assis à la même table [aux Gémeaux](#).

■ **Votre producteur médite d'un de vos collègues (avec qui il travaille pourtant).**

Vraiment, il faut encore vous expliquer le principe du « diviser pour mieux régner »? Certains producteurs en sont les champions. En « bitchant » les autres scénaristes, il fait mine de vous rehausser pour que vous vous sentiez « spécial », « meilleur ». Vous ne l'êtes pas. Dès le lunch terminé, il ira « bitcher » dans votre dos à celui-là même dont il venait de médire.

Un producteur qui médite de ses auteurs est un producteur qui, au-delà du manque d'éthique, cherche à se rehausser en rabaisant les autres et en les mettant dans une situation de fragilité. Vous avez vraiment besoin de quelqu'un qui mine votre confiance en vos capacités?

C'est bien ce qu'il me semblait. Au premier signe de médiosance, fuyez.

■ **Ai-je l'obligation de dire à mon collègue qu'on médite de lui?**

Non, mais avant d'y croire, il est toujours bon d'aller voir d'un peu plus près et dans tous les cas, de se faire sa propre idée. On vous a dit le pire à propos de quelqu'un et finalement, vous vous entendez comme larrons en foire. Ça fait du bien de se faire prouver que le meilleur existe aussi, non?

■ **J'ai enfin trouvé un réalisateur pour mon film.**

J'apprends qu'il a plusieurs projets de films avec d'autres scénaristes, devrais-je m'abstenir parce qu'on sera en compétition aux prochains comparatifs?

Celle-là, c'est ma préférée. Les réalisateurs étant par essence (et par survie professionnelle) polygames, ils sont obligés d'avoir plusieurs marmites sur le feu, plusieurs films en chantier (et parfois plusieurs femmes dans leur lit, mais je m'égarer...).

Rien ne vous empêche de vous réjouir d'avoir enfin trouvé chaussure au pied de ce beau scénario que vous avez écrit. Trouver « son » réalisateur, c'est formidable. Mais, tel un amant volage, il ne nous appartient pas et il est libre de faire les choix qu'il veut, avec qui il veut, sans comptes à rendre. Oui, elle est belle la vie de réalisateur.

Certains, c'est rare, ne développent qu'un projet à la fois. Soit ils ont fait vœu de simplicité volontaire et se contentent d'une robe de bure et d'un bout de chandelle, soit ils n'ont pas pris leurs médicaments. Les autres, ayant eu plusieurs femmes dans leur lit, ont de grosses pensions alimentaires à payer et doivent manger à tous les râteliers pour espérer qu'un film « se fasse ». C'est comme ça, c'est la vie, il faut apprendre à partager nos jouets.

À vous de voir si vous vous sentez bien dans un harem (je vous le souhaite).

Là dessus, pardonnez-vous vos péchés passés, tentez de ne pas récidiver et allez en paix en sachant que la solidarité a bien meilleur goût.

À condition qu'elle ne soit pas à sens unique, bien sûr. 

TOUT À 1\$, PAS PLUS



Certains producteurs doivent trop fréquenter les Dollarama, puisque, quand vient le temps d'acquérir des licences additionnelles d'exploitation des œuvres, ils utilisent la même formule du tout à 1 \$ en oubliant même le « et plus » qui figure sur le logo de l'entreprise.

Si nos ententes collectives prévoient des redevances précises pour certaines exploitations¹, d'autres utilisations sont laissées à la négociation individuelle de gré à gré² (droit de produire des nouvelles versions, des *spin-off*, vente de formats, édition graphique du texte, etc.).

Diverses raisons ont amené cet encadrement plutôt léger³ : certaines de ces exploitations n'étaient pas de notre ressort⁴ ; d'autres, trop variables pour en établir la valeur; enfin, certaines, comme les remakes à l'époque des premières négociations, étaient peu fréquentes et les positions des parties difficilement conciliables⁵.

■ Les droits d'exploitation du texte

Avec la licence dite de base prévue dans l'entente collective, le producteur acquiert le droit de produire une émission ou une œuvre cinématographique à partir du texte et d'exploiter cette production. Mais si le producteur veut, par exemple, utiliser un personnage d'une émission pour faire une autre émission, il doit convenir d'une licence additionnelle avec l'auteur. L'entente ne précise pas les conditions parce que les cas de figure sont nombreux. Si, par exemple, le premier auteur est amené à écrire les scénarios de cette autre série, il exigera sans doute moins pour concéder les droits sur ce « *spin-off* » que s'il en est écarté.

De même, si le producteur fait de nombreuses démarches pour vendre à l'étranger le « format » d'une série, la situation sera nettement différente que si c'est l'auteur qui a tous les contacts.

Le fait de laisser la négociation de ces droits au gré à gré ne signifie pas qu'ils n'ont pas de valeur, bien au contraire, et l'auteur doit en être conscient quand il signe son contrat individuel.

Certes, peu d'œuvres font l'objet de ce type d'exploitations, mais, le cas échéant, l'auteur qui a accepté de donner une licence pour 1 \$ se retrouve complètement floué.

L'entente APFTQ-télévision prévoit, par exemple, que pour acquérir ces droits le producteur doit prévoir une avance non remboursable et le paiement de redevances. La SARTEC considère que ces 1 \$ ne peuvent constituer une redevance et conteste actuellement systématiquement ce type de clauses.

Ici, il ne faut pas confondre option et concession. Conférer pour 1 \$ une option à un producteur pour l'acquisition éventuelle d'un droit d'exploitation est fort différent que de lui concéder ce droit pour le même montant. Assurez-vous de bien comprendre ce à quoi vous vous engagez en signant votre contrat.

■ La vente d'extraits

Si, comme mentionné précédemment, certaines utilisations sont peu fréquentes, tel n'est pas le cas de la vente d'extraits. Un auteur n'a donc aucun intérêt à conférer les droits de ce type d'utilisation pour 1 \$ lors de la signature de son contrat initial.

C'est encore plus vrai lorsqu'il a conservé ses droits⁶ et qu'il est approché par un autre producteur pour autoriser l'utilisation d'un extrait de son œuvre dans une autre émission. Permettre gratuitement ce genre d'utilisation n'est pas un service à rendre ni à soi-même ni aux autres auteurs. Les extraits ont de la valeur. Plusieurs productions y ont recours et les maisons sérieuses les paient généralement convenablement.

Sauf à Radio-Canada et à TVA pour leurs productions propres, les extraits ne sont pas tarifés. Il existe cependant une grille de tarifs suggérés, de même qu'un contrat SARTEC qui précise la nature des droits pouvant être consentis. Nous vous invitons à vous y référer quand un producteur souhaite inclure un de vos extraits dans une de ses émissions ou à communiquer avec Suzanne Lacoursière ou Roseline Cloutier à la SARTEC pour plus ample information. Mais surtout, refusez de donner vos droits et rappelez-vous que, même au Dollarama, 1 \$ ne suffit plus désormais à tout acheter. **A**

¹ Généralement 4% ou 5% de la part-producteur. Il s'agit cependant de minima qui peuvent être bonifiés par l'auteur dans son contrat individuel.

² Voir les articles 9.15 et suivants de l'entente APFTQ-télévision et 8.13 et suivants de l'entente APFTQ-cinéma.

³ Les ententes précisent simplement que des redevances doivent être convenues entre les parties pour chacune des utilisations.

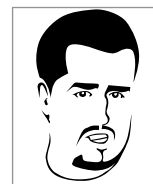
⁴ L'édition, par exemple, en vertu de la loi S.32.01 sur le statut de l'artiste, relève de la juridiction de l'Union des écrivains et écrivaines du Québec.

⁵ Pour la SARTEC, le remake s'appuie sur le texte et non sur la production et si une part doit être dévolue au producteur, c'est uniquement lorsqu'il joue un rôle actif pour qu'une nouvelle version se fasse. Cette position n'est évidemment pas partagée par les producteurs.

⁶ Pour les ententes APFTQ, si vous n'avez pas conféré de licences additionnelles à cet effet, votre autorisation est nécessaire avant d'utiliser un extrait de votre œuvre dans une autre émission, sauf bien sûr pour certaines fins (promotion, etc. voir les articles 9.14.03 de l'entente télé et 8.12 de l'entente cinéma).

Pour les productions internes de la SRC et de TVA, sauf là encore pour certaines fins spécifiques, l'autorisation de l'auteur est toujours nécessaire pour insérer un extrait dans une autre production.

PAR MATHIEU PLANTE



Questions pour la rentrée

Eh, oui! C'est déjà la rentrée. Fini les plages, les *popsicles* et les patios. Les enfants sont retournés à l'école et l'été entre tranquillement en hibernation. Notre seule consolation à part le bouilli de légumes, les toutes nouvelles séries télé créés par nos auteurs québécois. Voici ce qu'ils ont à nous dire à propos de leurs nouvelles créations...

Diffusée les mardis à 19 h 30 à **TVA**, la comédie dramatique *Un sur deux* porte sur l'amour après l'infidélité. J'ai tenté de rejoindre à tour de rôle les auteurs **Donald Bouthillette** et **Daniel Chiasson**. Le premier à me répondre a été Daniel. Désolé Donald.

Q : Daniel, l'idée de construire une série autour de l'idée de l'amour après l'infidélité, ça vient d'où?

— En fait, l'idée a beaucoup évolué. Au départ, c'est un projet qu'on avait déposé à **TVA** sur les réseaux rencontre. On mettait alors plusieurs couples en scène, mais on a finalement choisi de s'attarder à un seul couple. C'est comme ça que l'idée est arrivée, un peu par accident et le couple qu'on a choisi avait cette particularité-là.

Q : Et est-ce que c'est la première fois que vous travaillez avec **Donald Bouthillette**?

— Non, non. On a fait l'**École nationale de l'humour** ensemble. Après ça, on s'est recroisé sur *Fun noir*. On a aussi écrit ensemble sur la série *Il était une fois dans le trouble*. Depuis ce temps-là, on a vraiment beaucoup travaillé ensemble, on a développé plein de projets qui n'ont pas vu le jour, *Un sur deux* c'est le premier qui aboutit à la télé.

Q : Comment vous séparez-vous le travail, c'est quoi vos forces?

— Le synopsis et le scène à scène, on travaille ça ensemble. Soit qu'on se rencontre en personne, soit qu'on Skype, pour vraiment inventer l'histoire et surtout comment on veut la raconter. Et pour les dialogues, on a un super système : il y en a un qui prend les scènes paires et l'autre les impaires. C'est pas plus compliqué que ça. ▶

DONALD BOUTHILLETTE

TÉLÉVISION

Un sur deux

Les Parent

Il était une fois dans le trouble

Oncle Georges

Gala Les Olivier

Les Sansfil

Punch

« Best of » *Grand Rire* (scripteur)

Fun noir (script-éditeur)

Histoires de filles

Soirée des Jutra

Gala Métrostar

Gala Excellence La Presse

Gala des Prix du GG pour les arts de la scène

Gala de la Rentrée TVA

Gala Juste Pour Rire

Gala des prix Gémeaux

Le Point J

SCÈNE

Spectacle de *Daniel Lemire*



© JEAN-FRANÇOIS LEMIRE

Questions pour la rentrée

Suite de la page 7

DANIEL CHIASSON

TÉLÉVISION

Arrive en ville,
(script-éditeur), en développement

Un sur deux

Il était une fois dans le trouble

Gala Les Olivier 2008, (script-éditeur)

Bob Gratton, ma vie, my life

Punch, (bible et scripteur)

Casse-croûte chez Albert

Le match des étoiles 2005-2006

(scripteur)

Et Dieu créa Laflaque

Pendant ce temps devant la télé

3 X rien

Une émission couleur (scripteur)

Fun noir (scripteur)

Histoires de filles

L'Écuyer

Réal-it

Avoir su

C't'une fois un gars (script-éditeur)



© YAN TURCOTTE

RADIO

À la semaine prochaine, (script-éditeur)

Auteur radio à CKMF.98

SCÈNE

Tout est relatif de Laurent Paquin, (scripteur)

Le p'tit gala de l'actualité, Festival JPR 2005, (script-éditeur)

Spectacles de Pierre Verville, Michel Villano, Mecs comiques,

Steeve Diamond et Claudine Mercier

Écrit par Frédéric Blanchette et Steve Laplante, *Tu m'aimes-tu?* est diffusé les mercredis à 21 h 30 sur les ondes de Radio-Canada.

Q : Frédéric, est-ce que ça été difficile de passer de l'écriture théâtrale à l'écriture télévisuelle?

— Oui, ça été une grosse adaptation. C'est ma première série télé, je l'ai écrite avec Steve Laplante qui joue aussi un des rôles principaux de la série. Ça nous a pris sept ans. Mais comme on travaillait avec Michèle Tougas comme script-éditrice, qui est une des meilleures au Québec, on était vraiment bien entouré.

Q : C'est quoi exactement votre angle sur les relations amoureuses?

— On voulait montrer des personnages de gars amoureux, romantiques et engagés. On en voit beaucoup autour de nous des gars qui sont très impliqués dans leur relation amoureuse,

des gars très romantiques, mais on n'en voit pas souvent au cinéma ou à la télévision. Nous, c'est le type de gars qu'on voulait présenter. Plus tard dans l'écriture, on a développé trois personnages qui ont chacun une vision différente des relations amoureuses, pour montrer trois postures bien distinctes par rapport à l'engagement amoureux.

Q : Comment vous séparez-vous le travail, toi et Steve Laplante? Vous vous complétez bien?

— Oui! On brainstorme ensemble, on structure l'épisode et on écrit la scène à scène ensemble. Mais ensuite on se sépare les personnages et on part chacun de notre côté pour les dialogues. Comme on a trois personnages principaux, on s'en choisit chacun un et le troisième, ça dépend de celui de nous deux qui a eu la majeure à écrire.



STEVE LAPLANTE

TÉLÉVISION

Tu m'aimes-tu?

Tactik

Kif-kif

Gala des masques

(source Agence artistique
Duchesne)



© MAXINE CÔTE

FRÉDÉRIC BLANCHETTE

TÉLÉVISION

Tu m'aimes-tu?

Ce soir on joue

Taxi-022

Comédies musicales

CINÉMA

Brassens, 1978

RADIO

Histoires d'objets

THÉÂTRE

Variations sur un temps

Couples

Le périmètre

Julie Provencher

Pour faire une histoire courte...

SCÈNE

Gala Juste Pour Rire

(source Agence artistique Duchesne)



© DANIEL DESMARAIS

CLAUDE MEUNIER

TÉLÉVISION

Adam & Ève
La petite vie : Noël Story
Délect inc.
La petite vie

CINÉMA

Le grand départ
Ding et Dong le film

THÉÂTRE

Les noces de tôle
Les voisins
Appelez-moi Stéphane
Broue



© MONIC RICHARD

(source Agence Goodwin)

Voilà sept ans qu'on attend impatiemment la nouvelle série de **Claude Meunier**. *Adam et Ève* débarquent à **Radio-Canada** tous les mercredis à 21 h. Et pour calmer votre indignation, je ne tutoie pas Claude Meunier pour lui manquer de respect, mais bien parce que je le connais pratiquement depuis que je suis né.

Q : De ce que j'en comprends, c'est un peu moins absurde que tes autres shows, est-ce que c'était un choix conscient dès le départ?

Non, pas du tout, c'est vraiment pas plus classique.

Q : Ah, non? Y'a vraiment l'absurde de Meunier là-dedans?

— Totalemment, c'est une série qui me ressemble beaucoup. C'est assez éclaté, même dans la forme : un même couple à trois âges différents qui vivent aujourd'hui dans le même bloc, mais qui ne se croisent jamais. Je voulais montrer le décalage entre ce qu'on croit et ce qui se passe vraiment dans la vie, entre ce qu'on projette de nous-même et ce qui arrive pour vrai dans la réalité. Montrer que la vie est un peu comme une casse au billard : les boules revolent n'importe où. Montrer comment, la vie n'est qu'une suite de hasards, qu'on n'est pas maître de notre destinée, finalement. Chaque émission a un thème. Les illusions, les convictions, etc. Ces illusions qu'on a quand on est jeune, qu'est-ce qui en reste à 40 ans, à 80 ans? Donc, dans chaque épisode, on fait un peu le tour d'une vie, en 22 minutes.

Je suis aussi content de te dire, parce que c'est la première fois que je le dis : j'ai écrit ça sans me forcer. Je ne voulais pas absolument faire quelque chose de différent de *La petite vie*. Je me suis pas forcé à créer un style ou un genre. J'avais le goût d'écrire sans penser à rien. J'étais en voyage en Provence et je devais faire un autre projet, mais celui-là m'a sauté dans la face. Je me suis mis à écrire très rapidement et c'est sorti de même, avec beaucoup de spontanéité.

Q : Les séances de lecture avec les comédiens, c'est incontournable pour toi?

— Ah, oui! Très important! C'est une technique que j'ai découverte et mise au point par accident, dans le temps, alors qu'on ne pouvait pas faire de pilotes. Je voulais remplacer ce que les pilotes peuvent nous amener, c'est-à-dire un certain recul. Ça m'aide à façonner mes personnages et mon style. Au début, j'implique même les gens des décors et des costumes, pour qu'ils voient le style de la série. Et là, j'ai aussi découvert que c'était une excellente façon de peaufiner les textes.

Je fais une première version et on la lit avec les comédiens. Même des comédiens qui ne sont pas encore engagés. Pour voir leur intérêt et leur talent. (rires) Donc, c'est aussi un peu comme une audition. Je fais au moins trois lectures pour chaque épisode et après je peaufine mes dialogues.

Q : Denys Arcand comme conseiller à la scénarisation, c'était pas la première fois?

— Non! Denys a été consultant sur *Ding et Dong le film*. Denys c'est un vieil ami avec qui je ris beaucoup. Il est très drôle, très sarcastique, presque fataliste. Notre travail, c'était simplement de jaser. On a parlé énormément des différents thèmes qui sont dans la série. Sa grande force, c'était sur l'authenticité du récit, pour que ce soit vrai et plausible. D'avoir une espèce de cohérence avec les personnages. Denys c'est un anthropologue, un vrai philosophe. C'était vraiment triplant, on a beaucoup ri.

Q : Et tu as coréalisé avec Frédéric Desjardins?

— Non, ça été mal perçu. C'est moi qui ai réalisé toute la série. J'ai tout fait mon découpage moi même. Frédéric Desjardins m'a aidé au niveau de la préparation et il a aussi fait quelques scènes et m'a accompagné pour le montage.

Q : Et c'était la première fois que tu réalisais?

— Non. J'ai réalisé mon film, *Le grand départ*.

Q : Ben oui, c'est vrai.

— Et j'ai très souvent dirigé des comédiens dans ma vie. Tu sais, Mathieu, au cours des années, j'ai dû faire à peu près une heure et quart de pubs. Toutes mes pubs pour Pepsi, c'est moi qui les ai réalisées. Et j'étais toujours très présent au niveau du montage.



Après plusieurs saisons du téléroman *La Promesse* à TVA, **Danielle Trotter** change complètement de ton avec la dramatique *Unité 9* qui est diffusée à **Radio-Canada** les mardis à 20 h.

Q : Est-ce que l'idée vous trottait dans la tête depuis longtemps?

— En fait, j'ai travaillé au moins cinq ans avant qu'on ait le go d'un diffuseur. On sait que ça peut souvent être très long. Comme auteur, et je pense que tous les auteurs peuvent se reconnaître dans ça, on cherche tous l'histoire qui n'a jamais été racontée. Ma tête travaillait dans ce sens-là jusqu'au jour où j'ai trouvé cette prémisse de départ : qu'est-ce qui m'arriverait ►

Questions pour la rentrée

Suite de la page 9

DANIELLE TROTTIER

TÉLÉVISION

Unité 9
La Promesse
Emma



GRACIEUSETÉ

à moi si j'étais incarcérée? Je ne connaissais pas du tout le milieu carcéral, j'ai donc commencé une démarche pour vérifier s'il y avait là un enjeu dramatique sérieux.

Q : Vous avez fait beaucoup de recherche?

— Je ne veux pas parler d'aucun contact que j'ai eu à l'intérieur, je préférerais ne jamais y faire référence, par respect pour eux. Mais je peux vous dire que j'ai fait une immense recherche pour ce projet. J'ai rencontré beaucoup de détenus, surtout des longues sentences. Je ne me suis pas intéressée au milieu carcéral fédéral qui reçoit les détenus aux sentences plus lourdes. Ce qui m'intéressait, ce n'était pas le crime en soi, mais plutôt l'avant et l'après. Je voulais voir la transformation humaine. J'ai surtout posé mon regard sur des personnes qui faisaient des sentences de plus de deux ans.

Q : Est-ce que l'écriture a été longue, difficile?

— Non, au contraire. Ça été vraiment extrêmement stimulant. Je commence à avoir une certaine expérience d'auteur. On finit par développer des outils, une stratégie de travail qui nous permet d'être plus sûre de soi. Et dans ma recherche, j'ai trouvé tellement de matériel que je n'avais pas de doute que j'avais une histoire. J'ai scénarisé tous les épisodes, mais aussi travaillé avec deux dialoguistes, [Geneviève Baril](#) et [Louise Danis](#). Donc on dialoguait à six mains.

Q : C'est vraiment un changement de ton après [La Promesse](#)?

— Oh, oui, un très gros changement de ton. Mais c'est le sujet qui détermine le ton, ce n'est pas l'auteur.



La série documentaire [Police scientifique](#) de [Jean Sawyer](#), diffusée sur [Canal D](#) les vendredis soirs à 19h00 explique, en dix épisodes d'une heure, l'impact des sciences et de la technologie sur les enquêtes policières.

Q : C'est votre travail de journaliste qui vous a donné cette idée?

— Oui, moi je suis journaliste à [Radio-Canada](#). L'idée de la série vient surtout d'une frustration. En télé, on fait toujours une minute 45 secondes sur un fait divers et ensuite on rentre à la maison et c'est terminé. On va jamais vraiment au fond de l'histoire, même si dans un fait divers, il y a toujours beaucoup de ramifications : l'enquête, le procès, la condamnation. Donc, moi ce que j'ai fait c'est prendre les histoires qui m'avaient marqué et je les ai passées au « blender » pour comprendre comment la science a pu être déterminante dans la résolution de certains dossiers. Par exemple l'affaire Natascha Cournoyer, cette femme qui est sortie du travail et qui a été kidnappée par le prédateur sexuel Claude Larouche. Dans le processus, j'ai remarqué à quel point les biologistes judiciaires québécois étaient avancés dans leur art. C'est extraordinaire ce qu'ils font ces gens-là.

Q : Vous avez commencé la série en février 2009. Est-ce que l'écriture a été longue, difficile?

— Très difficile. Au-delà de toutes les embûches habituelles d'une production comme ça. Mais [Avanti](#) a été extraordinairement patient avec moi qui ne suis pas un auteur. [Canal D](#) aussi nous a beaucoup aidé. Mais ça été vraiment difficile de négocier avec la police, qui ne veut pas trop en divulguer au public pour des raisons évidentes. Les techniciens en crime sont des gens qui vivent presque en ermite, des gens très discrets. Donc, ça été beaucoup de travail de les convaincre de participer au projet.

Je voulais pas non plus que ma série devienne une encyclopédie du crime pour donner des trucs aux malfaiteurs. Les criminels sont à l'écoute et peuvent trouver des trucs pour contrer les enquêtes de la police. Et ça s'est déjà vu. Sur le cas d'un pédophile canadien qui a été arrêté en Thaïlande, il y a un policier qui en a juste un peu trop dit sur comment ils l'avaient capturé et un peu plus tard la communauté des pédophiles sur le Web avait mis à jour l'information. J'avais donc une immense responsabilité envers les victimes potentielles.



JEAN SAWYER

TÉLÉVISION

[Police scientifique](#)
[Tueurs invisibles](#)

Journaliste depuis 26 ans



GRACIEUSETÉ

MARC GRÉGOIRE

TÉLÉVISION

[Rendez-vous avec la mort](#)

Opération police (en production)

In Memoriam (en attente de diffusion)

Victimes I-II

Enquêtes sur les

libérations conditionnelles

Matière à enquête

Enquêtes I-II-II

Réal-it

Debout les comiques !

Missions secrètes

Des crimes et des hommes I-II

Série Biographie

Mourir d'amour : La miséricorde

Robert et compagnie



© MARIE-CLAUDE LAPOINTE

La série documentaire [Rendez-vous avec la mort](#) de **Marc Grégoire** est diffusée à **Canal D** les jeudis soir à 21h00. Encore une fois, ce n'est pas pour lui manquer de respect que je le tutoie, mais bien parce que je connais cet ancien président de la **SARTEC** comme si je l'avais moi-même tricoté...

Q : Marc, c'est quoi le concept de ta série?

— Chaque épisode raconte l'histoire de quelqu'un qui est mort. On sait que ça va arriver, mais on ne sait pas comment. Et comme on dit au début de chaque épisode, c'est toujours une mort qui aurait pu être évitée. C'est un peu comme un jeu de domino qui se termine par la mort de quelqu'un. Dans chaque cas, si un seul de ces dominos avait été enlevé de la chaîne, la victime ne serait pas morte.

Q : Peux-tu me donner un exemple?

— L'histoire de la mort d'un policier lors d'une descente chez Basil Parasiris *aux petites heures du matin* le 2 mars 2007. On soupçonnait ce gars-là de faire partie d'un réseau de trafiquants de cocaïne.

Basil Parasiris a beaucoup d'armes chez lui, dont une enregistrée. Mais il a déménagé et l'agent Tessier lui-même n'a fait qu'une vérification par adresse dans le registre des armes à feu. Or, il fallait aussi faire une vérification par nom, ce qu'il a omis de faire. Il aurait alors vu que Parasiris avait au moins une arme enregistrée. Et c'est obligatoirement l'équipe du SWAT qui aurait alors fait la descente, et l'agent Tessier n'aurait même pas été présent.

Lors de la descente, les policiers font une entrée dynamique en défonçant la porte. Mais, avec le bruit des pas et des cris, Parasiris ne comprend pas qu'il s'agit de la police. L'agent Tessier se retrouve devant la porte de la chambre de Parasiris.

Mais, comble de malheur, il n'a pas mis l'écusson amovible marqué police sur le devant de son gilet pare-balles, mais plutôt dans sa poche. Et sa casquette affichait ville de Laval, parce qu'il n'y en avait plus assez avec le mot police écrit dessus.

Parasiris est certain qu'il s'agit de voleurs et fait feu quatre fois à l'aveuglette. Une des balles ricoche sur l'épaule de l'agent Tessier et lui transperce le cœur. La mort du policier Daniel Tessier aurait facilement pu être évitée...



À Télé-Québec, les vendredis à 20 h, la série à sketches *Les Bobos* réunie une fois de plus **Marc Labrèche** et **Anne Dorval**. J'ai rejoint **Marc Brunet** pour lui poser des questions sur cette satire du monde des yuppies et leur quête de tout ce qui est branché et tendance.

Q : Vous travaillez avec **Marc Labrèche** depuis presque vingt ans. Vous vous êtes connus comment?

— On s'est connu sur *La fin du monde est à sept heures*. Toutes les émissions qu'il a faites depuis, c'est moi qui les ai faites.

Q : C'est quoi votre méthode de travail? Vous brainstormez ensemble et ensuite c'est toi qui écris?

— Non, non, non. On travaille vraiment en vase clos. Moi j'écris les textes avec **Rafaële Germain** et on les envoie à Marc, tout simplement. On ne collabore pas du tout au niveau de l'écriture. On ne brainstorme pas ensemble. De toute façon, on n'aurait pas le temps. Mais la confiance est toujours là. Ça, c'est la beauté du fait qu'on se connaisse depuis si longtemps. On se connaît tellement que c'est du sur-mesure dans les deux sens, alors il n'y a jamais de problème. ▶

MARC BRUNET

TÉLÉVISION

Les Bobos

Pubs de la Volt

3600 secondes d'extase

Le cœur a ses raisons

Gala Les Olivier 2003

Le Grand Blond avec

un show surnois

La fin du monde est à 7 heures

Majeurs et vaccinés

Allô Prof

Questions pour la rentrée

Suite de la page 11

Q : C'est la Directrice des programmes à Télé-Québec, **Dominique Chaloult**, qui vous a commandé cette série?

— Absolument. Elle est rentrée en fonction en janvier ou quelque chose comme ça et elle nous a demandé si on voulait faire un projet. Une heure, une demi-heure, 24 épisodes, 13 épisodes, n'importe quoi. On a pris trois semaines pour y penser et on lui a proposé un petit document très mince, mais assez clair pour qu'elle voie le produit. Et elle était très contente.

Q : L'idée de faire une satire des yuppies du plateau, c'est arrivé par hasard?

— Oui, un peu par accident. Avec *3600 secondes*, on avait fait beaucoup de sketches et on aimait ça. Mais on voulait sortir du créneau des perruques, on a donc choisi des personnages qui se retrouveraient dans tous les sketches.

Q : Est-ce que ça été long et difficile de trouver le ton ensuite?

— Non ça s'est fait très vite. Marc et moi on se connaît tellement, on connaît nos forces. Et on n'avait pas le choix de faire ça vite, parce qu'on entrait en ondes en septembre, on n'avait pas le droit à l'erreur. Mais heureusement, l'expérience et la chimie entre nous deux ont pris le dessus.

Q : Et avec **Rafaële Germain**, comment fonctionnez-vous?

— On brainstorme une fois par semaine ensemble. Comme dans chaque épisode, il y a à peu près cinq à six sketches, on se les sépare et on part chacun de son côté. Et ensuite on se les envoie et on peaufine. **A**

RAFAËLE GERMAIN

TÉLÉVISION

Les Bobos

3600 secondes d'extase, (scripteure)

Le Grand Blond avec un show sournois,
(scripteure)

La fin du monde est à 7 heures,
(recherchiste)

CINÉMA

Adaptation du roman

Soutien-gorge rose et veston noir,
en développement

PUBLICATION

Cherchez la femme (collectif)

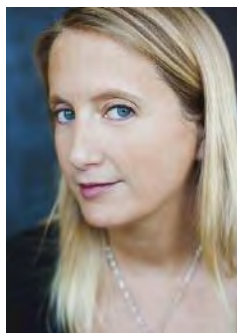
Amours et libertinage (collectif)

Deux folles et un fouet (coauteure)

Gin tonic et concombre

Soutien-gorge rose et veston noir

Aussi, chroniqueuse au magazine *Châtelaine*, à l'émission *Je l'ai vu à la radio* et au quotidien *La Presse*.



© SARAH SCOTT

SARTEC

Négociation en vue !

La SARTEC se prépare aux négociations dans les secteurs du cinéma et de la télévision. La convention collective avec l'**Office national du film** (ONF) a été prolongée jusqu'au 21 décembre 2012. Celles de l'APFTQ (**secteur télévision**) et (**secteur cinéma**) viennent à échéance, respectivement, les 28 février et 30 avril 2013.

Des idées ?

Votre point de vue, vos suggestions et vos commentaires sont importants.

Communiquer vos avis par téléphone au 514 526-9196 ou par courriel à :

■ ONF- Suzanne Lacoursière, poste 227 |
slacoursiere@sartec.qc.ca

■ APFTQ - Télévision – Roseline Cloutier, poste 226 |
rcloutier@sartec.qc.ca

■ APFTQ - Cinéma – Angelica Carrero, poste 229 |
acarrero@sartec.qc.ca

Nouveaux membres

Depuis notre dernier numéro (juillet 2012), nous comptons les nouveaux membres suivants :

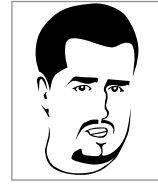
Jérôme Baril
Jessica Barker
Raynald Basque
Mélanie Benoit
Jérôme Blanchet
Marie-Catherine Bujold
Mylène Chollet
Érik Cimon
Martin Côté
Jérémy Cousin
Richard Delorey
Émilie-Delphine Delaunay
Sébastien Denault
Daniel Faubert
Anthony Ferro
Mathieu Fournier
Cathy Gauthier
Isabelle A. Girard
Sébastien Girard
Yannick Goyer
Marie-Paule Gratton
Ludovic Huot

Bruno-Pascal Lafleur
Amélie Lafleur
Yan Lanouette-Turgeon
Pier-Luc Lasalle
Mélanie Leblanc
Simon Leblanc
Manuelle Légaré
Maxim Martin
Sébastien Mathieu
Jean-François Provençal
Julie Roussel
Mathieu Roy
Héloïse Séguin
Pierre-Luc Séguin
Marie-Hélène Turcotte
Myriam Verreault

Membres stagiaires

Julian Doucet
Micheline Loiselle
Vincent Parisien

PAR MATHIEU PLANTE



CLASSE DE MAÎTRE :

Jean-Marc Vallée

J'aime beaucoup ça rencontrer les gens et discuter comme ça. Mais Master Class, c'est quand même un grand mot. Je fais simplement un petit résumé de ma carrière et après je réponds à vos questions.

La modestie dont fait preuve [Jean-Marc Vallée](#) au Reggie's Bar de l'Université Concordia nous le rend encore plus sympathique. À vous de juger si le créateur derrière [Crazy](#), [The Young Victoria](#) et [Café de Flore](#) est un Maître ou non. Moi je vote oui!

— J'ai étudié au [cégep Ahuntsic](#) en administration parce que j'étais fort en math. Et un jour, par pure paresse, je me suis inscrit à un cours de cinéma et société. Je me disais que ça allait être facile, qu'on allait simplement parler de cinéma et de société. Mais à ma grande surprise, le professeur m'a complètement transmis sa passion. J'ai commencé à rêver de faire des films, à écrire et à réaliser. Mais je connaissais très peu le cinéma. Plus tard, je me suis inscrit en cinéma à l'université, mais j'avais tellement des fourmis dans les jambes que je n'ai jamais terminé mon bac et j'ai tout de suite commencé à travailler.

J'ai fait de la pige comme caméraman pour les nouvelles, ce qui fait que j'ai maintenant un bras plus musclé que l'autre. J'ai aussi fait des pubs, des courts métrages, de la direction photo, du montage. J'étais très curieux d'apprendre le métier pour pouvoir un jour réaliser.

Le cinéma qui m'intéresse c'est le cinéma narratif conventionnel. De simplement me faire raconter des histoires. Une ou deux fois par année, quand je vois un film que j'aime vraiment,

je suis un peu jaloux. Pas une jalousie destructive, mais je me dis : « Heille, j'aurais vraiment aimé ça le faire celui-là! » Je suis assez classique dans mon approche de réalisation. J'aime ça avoir du plaisir à faire des images et à jouer avec le son. C'est vraiment une belle vie, je suis choyé de faire ce que j'aime.

Écrire, c'est vraiment un bonheur pour moi. C'est dur, mais c'est ce que j'aime le mieux. La solitude de la création, ça me fait pas peur du tout. Mais étrangement, c'est seulement au début de la quarantaine que j'ai vraiment commencé à écrire. Je me suis acheté pour 600-700 \$ de dictionnaires et j'ai appris à choisir les bons mots. Mon désir premier, c'est de décrire des émotions. Je veux que le public sente ce que moi je ressens.

On passe ensuite aux questions du public...

Q : Qu'est-ce qui vous a décidé à commencer à écrire?

— Par nécessité. Au début de la quarantaine, je me sentais un peu « loser ». J'acceptais des offres pour tourner des pubs, et des films aux États-Unis. Mais j'ai plus ou moins aimé tourner ces films-là. Je me disais : « Pourquoi je fais ce genre de films? » C'est pas le genre de film que j'aime. Alors, j'ai voulu essayer d'écrire un film que je voudrais aller voir. J'avais aussi le désir de montrer aux gens ce dont j'étais capable. J'ai donc tout mis dans [Crazy](#) pour prouver ce que je savais faire. ►

« Écrire, c'est vraiment un bonheur pour moi.
C'est dur, mais c'est ce que j'aime le mieux. »

CLASSE DE MAÎTRE :

Jean-Marc Vallée

Suite de la page 13

Q : C'est quoi votre relation avec la musique dans le processus d'écriture?

— Pour moi, la musique c'est un déclencheur d'émotions. J'en écoute beaucoup pendant l'écriture. Ça me donne de l'inspiration, ça me fait penser à mes personnages et ça me donne des idées de scènes. Je veux écrire des histoires dans lesquelles les personnages ont un rapport étroit avec la musique. Comme [Scorsese](#) ou [Tarantino](#). Quand je regarde le début de [Raging Bull](#), j'ai des frissons. Les moments magiques au cinéma sont souvent associés à la musique.

Avec [Café de Flore](#), je suis allé encore plus loin dans l'utilisation de la musique. Ce n'est pas seulement de la musique qui accompagne le film, c'est aussi de la musique que les personnages écoutent eux-mêmes dans la vie de tous les jours, dans leur voiture, dans leur iPod. Comme la chanson de [Sigur Rós](#) que [Kevin Parent](#) écoute dans la voiture et que ses deux filles détestent à mourir.

« Mon désir premier, c'est de décrire des émotions. Je veux que le public sente ce que moi je ressens. »

Q : Pourriez-vous faire confiance à un compositeur pour la musique de vos films?

— J'ai déjà fait appel à des compositeurs, mais j'ai alors un peu perdu le contrôle créatif sur mes films. Maintenant, j'aime mieux choisir la musique moi-même, pendant l'écriture. Y'a pas une semaine qui passe sans que j'ajoute quelque chose de nouveau dans mon iPod. C'est une découverte à l'infini. Si t'as pas de musique dans ta vie, il me semble que tu passes à côté de quelque chose.

Q : Des mauvaises langues ont dit que vous avez manqué de recul en faisant vous-même le montage de [Café de Flore](#)...

— Oui, c'est des mauvaises langues. (rises) En fait, j'ai pris vingt-six semaines pour faire le montage de [Café de Flore](#). Et j'ai été challengé par des amis monteurs qui ne m'ont vraiment pas fait de quartier. J'ai bien pris le temps d'assembler les pièces du puzzle. [Café de Flore](#), c'est un film extrêmement personnel.

Q : La chanson [Café de Flore](#) est vraiment au cœur du film?

— Tout à fait. Quand j'ai entendu cette musique pour la première fois en 2003, j'étais vraiment très ému. On peut dire que c'est une mélodie qui a changé ma vie, au point de vouloir en faire le point central d'un film. Elle a l'air banal cette musique, mais quand arrive l'accordéon, c'est vraiment merveilleux. J'ai aussi découvert, sept ou huit ans plus tard, une version jazz que j'ai mise dans le film.



Jean-Marc Vallée

Q : Pourquoi avoir choisi un non-acteur, [Kevin Parent](#), pour le rôle principal de [Café de Flore](#)?

— C'était un risque, mais un risque calculé. Je voulais que le public féminin croie que deux femmes peuvent vouloir cet homme comme âme sœur. Et il n'y avait pas d'autres acteurs de quarante ans avec un aussi grand pouvoir de séduction. Ce qu'on cherchait, c'était [Roy Dupuis](#) à quarante ans.

J'ai donné rendez-vous à [Kevin](#) à *L'Express* et il est arrivé en retard de quelques minutes. Et c'est là que j'ai vu son pouvoir de séduction : toutes les filles se sont retournées vers lui. [Kevin](#) est un naturel et il est très près du personnage, mais il a aussi travaillé vraiment fort. On est tous contents du choix qu'on a fait. Et le film ne reposait pas uniquement sur ses épaules, mais encore plus sur celles d'[Hélène Florent](#) et de [Vanessa Paradis](#).

Q : Travaillez-vous avec des dialoguistes?


— Non. J'ai eu des scénaristes, comme sur [Crazy](#), mais jamais de dialoguistes. J'écris moi-même mes dialogues.

« Je suis comme un caméléon, je fais tout pour être au service de l'œuvre. »

Q : Est-ce que vous faites toujours un synopsis?

Oh, oui. Je dois savoir comment mon histoire finit avant de passer aux dialogues. Je fais toutes les étapes : le synopsis, la scène à scène et les dialogues.

Q : Est-ce que c'est différent pour vous de faire un film d'après votre propre scénario ou avec le scénario d'un autre?

— C'est différent, oui. Mais quand c'est pas mon scénario, il faut quand même que je me l'approprie. En ce moment, je travaille sur un film depuis deux ans et c'est pas mon scénario, mais je suis tellement embarqué dans le projet que c'est comme si je l'avais écrit moi-même. Je suis comme un caméléon, je fais tout pour être au service de l'œuvre. 

CONSULTATION DE RADIODIFFUSION CRTC 2011-525

Achat d'Astral par BCE

La SARTEC, l'UDA, l'ARRQ et l'AQTIS exigent l'imposition de conditions strictes par le CRTC






Après avoir déposé un mémoire conjoint sur l'acquisition d'Astral par Bell, les associations signataires ont comparu devant le CRTC. Nous présentons ici les principaux extraits. Le mémoire et la présentation orale sont disponibles dans notre site Internet dans la section « Nouvelles » sous l'onglet « Mémoires ».

Le secteur francophone a besoin d'un traitement particulier qui prend en considération son caractère distinctif, et il importe que cette réalité soit reconnue par le Conseil dans le dossier de l'achat d'Astral par BCE. En l'absence d'un enrichissement de la proposition de BCE, il y a un risque de perpétuer les problèmes existants : réduction des budgets pour les séries dramatiques, disparition des séries lourdes, insuffisance d'investissements en émissions originales pour la jeunesse, déclin de la diffusion de documentaires uniques et d'auteur, etc. Les commentaires et obligations que nous proposons au Conseil de faire siens sont réalistes, car les groupes de propriété BCE et Astral Média possèdent les moyens financiers nécessaires pour contribuer davantage à notre culture télévisuelle de langue française.

Sauf exception, les services spécialisés et payants francophones d'Astral bénéficient de résultats financiers exceptionnels depuis plusieurs années. Et cette situation ne changera pas de façon significative au cours des cinq prochaines années. Ces services sont rentables, en partie, grâce au régime réglementaire mis en place au fil des ans par le CRTC, et entre autres, à sa politique d'exclusivité des genres propre aux services de catégorie A.

Ce régime réglementaire maintient des barrières d'entrée au secteur, empêchant la venue de nouveaux joueurs, ce qui a pour effet d'augmenter les taux de rendement réalisés par les joueurs actuels, dont les services d'Astral. Nous ne nous sommes pas opposés à ce régime pourvu que les bénéfices exceptionnels découlant de la réglementation du CRTC soient partagés par tous les éléments du système de radiodiffusion et par les citoyens canadiens. C'est dans l'esprit d'une recherche d'équilibre que nous faisons nos commentaires d'aujourd'hui.

■ VALEUR DE LA TRANSACTION

L'UDA, la SARTEC, l'ARRQ et l'AQTIS estiment que les taux d'escompte pour la télévision et la radio choisis par BCE-PricewaterhouseCoopers sont excessivement élevés et dévaluent injustement la valeur de la transaction aux fins des avantages tangibles. Qui plus est, les taux de croissance terminale des actifs inclus dans la valeur de la transaction sous-estiment la véritable valeur d'Astral aux fins des avantages tangibles.

Nous considérons que la valeur de tous les actifs d'Astral assujettis à la *Loi sur la radiodiffusion* devrait être comptabilisée comme des actifs réglementés aux fins des avantages tangibles. Dans l'absence d'autres informations, nous estimons cette valeur à au moins 40 % de la valeur estimée des actifs « Online and Other », c'est-à-dire au moins 88,4 millions de dollars.¹ Ce montant devrait être ajouté à la valeur de la transaction aux fins des avantages tangibles.

Les avantages tangibles sont payables à hauteur de 6 % de la valeur des actifs de radio, alors que ceux payables sur la valeur des actifs de télévision le sont à 10 %.

L'acquisition d'Astral par BCE permettra plusieurs synergies entre les services des deux groupes. La nature de ces synergies n'a pas été précisée dans le dossier public, mais il est certain que, sises demandes concernant Astral sont agréées par le Conseil, BCE pourrait étaler les mêmes émissions sur plusieurs services de télévision, dont ceux de la télévision payante, de la télévision spécialisée et de CTV. L'UDA, la SARTEC, l'ARRQ et l'AQTIS considèrent que, comme le Conseil l'a fait dans d'autres cas semblables,² il serait approprié d'augmenter les multiples en rapport avec les BAIIDA proposées par BCE-PricewaterhouseCoopers pour mieux refléter ces synergies dans le rapport d'évaluation. ►

Achat d'Astral par BCE

Suite de la page 15

Valeur et répartition des avantages proposés

Considérant le rôle capital que joue [Astral](#) dans l'environnement de la télévision française au Canada, et les déboursés liés aux blocs d'avantages liés à l'acquisition de CHUM par CTV et de CTV par [BCE](#) au cours des cinq prochaines années (qui profiteront grandement à la télévision de langue anglaise), l'[UDA](#), la [SARTEC](#), l'[ARRQ](#) et l'[AQTIS](#) croient qu'un minimum de 85 % des avantages tangibles attribuables aux actifs de télévision devrait être consacré aux avantages à l'écran. De plus, au moins deux tiers (66,7 %) des avantages tangibles attribuables aux actifs de télévision devraient être consacrés au développement ou à la production d'émissions originales de langue française dans les catégories d'intérêt national (ÉIN). C'est la meilleure façon pour la production originale de langue française de profiter de l'achat d'[Astral](#) par [BCE](#), de la même manière que la production télévisuelle de langue anglaise profite de l'acquisition de CHUM par CTV, de CITY-TV par [Rogers](#), d'Alliance Atlantis par CanWest, de CanWest par [Shaw Media](#) et de CTV par [BCE](#) depuis les cinq dernières années.

Admissibilité de certains avantages tangibles proposés par BCE

D'après l'avis public [CRTC 1999-97](#), « lorsqu'il examine les demandes de transfert de propriété ou de contrôle d'une entreprise de télévision, le Conseil s'attend généralement que des avantages importants découlent de la transaction, à la fois pour la collectivité desservie et pour l'ensemble du système canadien de radiodiffusion. »³ D'ailleurs, « seules les initiatives qui ne pourraient être mises en œuvre sans l'approbation du transfert proposé sont considérées comme des avantages... En outre, le Conseil n'accepte pas comme un avantage tout projet conditionnel à l'approbation d'une autre demande qu'il n'a pas encore examinée. »⁴

Nous sommes très heureux que [BCE](#) ait accepté d'inclure dans la valeur de la transaction, la part de la valeur d'[Astral](#) dans les services spécialisés *Historia*, *Séries +*, *TELETOON/TELETOON*, *TELETOON Retro English* et *TELETOON Rétro Français*, et d'augmenter la valeur des avantages tangibles d'une valeur de 41,3 millions de dollars. Il n'en reste pas moins que certains des avantages tangibles proposés par [BCE](#) ne sont pas conformes aux politiques du Conseil :

- D'après nous, le nouveau service pancanadien de nouvelles en français proposé par [BCE](#) pourrait être mis en œuvre sans l'approbation de la transaction. De plus, cette proposition est conditionnelle à l'approbation d'une autre demande qui n'a pas encore été examinée par le Conseil.

- La proposition de [BCE](#) d'ajouter 10 millions à la production de documentaires ne devrait pas être reliée aux célébrations du 150^e anniversaire du Canada en 2017, mais consacrée de façon plus globale aux documentaires uniques et d'auteur de longue durée dont le financement est de plus en plus difficile à assurer.
- Autant l'[UDA](#), la [SARTEC](#), l'[ARRQ](#) et l'[AQTIS](#) trouvent louable de verser 3,5 millions de dollars sur sept ans pour sensibiliser la population à la Journée Cause pour la cause de [BCE](#), autant nous croyons qu'un tel don ne devrait pas faire partie des avantages tangibles en rapport avec la présente transaction parce qu'elle n'est liée particulièrement ni à la collectivité desservie par les services d'[Astral](#) ni à l'ensemble du système canadien de radiodiffusion.

■ CALCUL DE DÉC ET DE DÉPENSES SUR LES ÉIN

En avril dernier, le Conseil a décidé d'approuver la demande d'[Astral](#) en vue d'être considéré comme un groupe afin de lui permettre de bénéficier de la souplesse accordée aux groupes anglophones, malgré les différences considérables entre le marché anglophone et le marché francophone.⁵ Cette décision lui permet de transférer les DÉC (dépenses sur les émissions canadiennes) entre ses services spécialisés et ceux de télévision payante, ainsi qu'entre ses services de langue française et ceux de langue anglaise. Selon [BCE](#), bien qu'il soit possible qu'elle demande à l'avenir le regroupement des exigences relatives aux DÉC et aux ÉIN (émissions d'intérêt national) visant les groupes de service de [Bell Média](#) et d'[Astral](#), elle n'a pas l'intention de le faire en ce moment. Nous considérons que le Conseil devrait explicitement interdire une telle pratique par condition d'approbation.

D'après nos calculs très approximatifs, la valeur de la transaction impliquant [BCE](#) et [Astral](#) s'élève à bien plus de 2,9 milliards, dont plus de 1,9 milliard de dollars sont attribuables à la télévision.

À ce jour, selon nos calculs, [BCE](#) s'est engagée à quelque 117,0 millions de dollars en bénéfices tangibles admissibles liés à la télévision, ce qui constitue tout au plus 6,2 % de la valeur de la transaction en télévision.

Advenant l'approbation de l'achat d'[Astral](#), [BCE](#) posséderait la très grande majorité des services spécialisés francophones de catégorie A qui continue à jouir d'un statut privilégié dans le système canadien de télévision. Avec l'ensemble de ses services anglais et français, [BCE](#) pourrait se prononcer avec un poids impressionnant sur des questions d'ordre pancanadien et, dans bien des cas, les règles qui en résulteraient s'appliqueraient également au marché francophone.

Par conséquent, nous partageons les inquiétudes soulevées par d'autres intervenants quant à l'impact de cette transaction sur l'équilibre de notre système de radiodiffusion. Au-delà de la question des avantages tangibles, des questions fondamentales

¹ Voir la réponse de [BCE](#) du 19 juin dernier à la question 25 du Conseil. Nous avons calculé à 40,8 % la moyenne brute de la contribution des services VSD/VSDA et en ligne/services de programmation alternatifs sur les années 2012, 2013 et 2014. (221 x 0,40 = 88,4 millions)


² Voir, par exemple, [décision CRTC 2001-384](#), Transfert du contrôle effectif de TVA à Québecor Média inc. et [décision de radiodiffusion CRTC 2007-165](#), *CTVglobemedia Inc.* (antérieurement *Bell Globemedia Inc.*), au nom de *CHUM limitée*.

³ [Avis public CRTC 1999-97](#), *La politique télévisuelle au Canada : Misons sur nos succès*, paragraphe 24 (politique confirmée par l'[avis public de radiodiffusion CRTC 2007-53](#)).

⁴ [Avis public CRTC 93-68](#), *Application du critère des avantages au moment du transfert de propriété ou de contrôle d'entreprises de radiodiffusion*.

⁵ [Décision de radiodiffusion CRTC 2012-241](#), *Astral Media inc. – renouvellements de licence par groupe*, 26 avril 2012.

demeurent en cause, comme la diversité des voix, l'accès aux œuvres nationales, la saine concurrence entre les entreprises de radiodiffusion, et le caractère asymétrique des secteurs francophones et anglophones du système.

Si le **CRTC** décide d'approuver l'achat d'**Astral** par **BCE**, il lui incombera d'établir un cadre réglementaire suffisant pour éviter toute pratique abusive et d'adopter nos recommandations concernant la valeur de la transaction et la nature des avantages tangibles admissibles. À défaut de respecter l'ensemble de ces éléments, l'**UDA**, la **SARTEC**, l'**ARRQ** et l'**AQTIS** jugeraient cette transaction inacceptable. 

CONSULTATION DE RADIODIFFUSION


CRTC 2012-366

Réplique dans le cadre de l'avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2012-366

Dans l'**avis de consultation 2012-366**, le Conseil a sollicité des observations sur sa politique traitant les déboursés excédentaires en matière de dépenses en émissions canadiennes (DÉC) pour la télévision conventionnelle et pour les services spécialisés effectués par de grands groupes de radiodiffusion, ainsi que sur l'incidence qu'aurait l'approbation de ces demandes sur la politique du Conseil en matière de DÉC.

Le 7 août 2012, la **SARTEC**, l'**ARRQ**, l'**AQTIS** et l'**UDA** déposait un mémoire conjoint à ce sujet. Et, le 17 août dernier, dans un document constituant en leur réplique à certaines questions soulevées par les observations initiales déposées au **CRTC**, les associations signataires sont d'avis :

- que le **Conseil** devrait rejeter les demandes de **Bell Media** et de **Rogers**, et maintenir sa politique actuelle en ce qui a trait aux dépenses excédentaires en matière de DÉC pour la télévision effectuées par de grands groupes de radiodiffusion.
- qu'il est raisonnable de limiter à 5 % le report à l'année suivante des sommes non engagées ou des montants supérieurs aux dépenses minimales requises, étant donné qu'un groupe comme **Bell Media** pourra déjà transférer ses DÉC d'un service à un autre, et d'une langue à l'autre (si sa demande de prendre le contrôle d'**Astral** est agréée par le **Conseil**).

Vous pouvez lire l'intégrale de la réplique sur notre site Internet dans la section « **Nouvelles** » sous l'onglet « **Mémoires** ». 






FORMATION 2012-2013

■ **La boîte à outils du travailleur autonome : FISCALITÉ** avec **Raymond Villeneuve**, auteur dramatique et bachelier en droit. **Yves Messier** est spécialisé dans le domaine culturel toutes disciplines confondues.

Quand : Le samedi 1^{er} décembre de 9 h à 17 h

Où : AQAD, Montréal

Coût : 25 \$

Pour télécharger les informations et le contenu de l'atelier :

www.sartec.qc.ca/media/events/12-09-07_Fiscalite.pdf

Le nouveau marketing des arts

■ **L'Internet et les avantages d'une promotion à faibles coûts** avec **Martine Groulx**

• GROUPE POUR LES DÉBUTANTS DU WEB 2.0

Quand : Le samedi 10 novembre de 9 h à 17 h

Où : Collège De Maisonneuve, Montréal

Coût : 30 \$

Pour télécharger la description de l'atelier :

www.sartec.qc.ca/media/events/12-09-07_Marketing_arts-debutants.pdf

• GROUPE POUR LES INITIÉS DU WEB 2.0

Quand : Le Samedi 8 décembre de 9 h à 17 h

Où : Collège De Maisonneuve, Montréal

Coût : 30 \$

Pour télécharger la description de l'atelier :

www.sartec.qc.ca/media/events/12-09-07_Marketing_arts-inities.pdf

VOLET MULTIRÉGIONAL ATELIER OFFERT À QUÉBEC

Le nouveau marketing des arts

■ **L'Internet et les avantages d'une promotion à faibles coûts** avec **Martine Groulx**

• GROUPE POUR LES DÉBUTANTS DU WEB 2.0

Quand : Vendredi 8 mars 2013 de 9 h à 17 h

Où : Cégep de Sainte-Foy, Québec

Coût : 30 \$

Pour télécharger la description de l'atelier :

www.sartec.qc.ca/media/events/12-09-07_Marketing_des_arts-Qc.pdf

■ Comment créer et gérer son blogue ?

avec **Élise Desaulniers**, auteure, blogueuse, conférencière et consultante en développement Web.

Quand : Le vendredi 22 février de 9 h à 17 h

Où : Cégep de Sainte-Foy, Québec

Coût : 40 \$

Prérequis : Connaissance de base de l'Internet.

Pour télécharger la description de l'atelier :

www.sartec.qc.ca/media/events/12-09-07_Marketing_des_arts-Qc.pdf

Inscription : contactez **Line Nadeau** (en priorité par courriel)

@ : lnadeaucoordination@gmail.com

Tél. : 450 787-2922

Veuillez indiquer votre numéro de téléphone, votre adresse courriel et le nom de votre association.

CONSULTATION DE RADIODIFFUSION

CRTC 2011-379

Le 5 septembre dernier, le [Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes](#) (CRTC) invitait les Canadiens à participer à la consultation en vue du renouvellement des licences de radio et de télévision de [CBC/Radio-Canada](#). Le [CRTC](#) tiendra une audience publique à compter du 19 novembre prochain à Gatineau (Québec). Le [CRTC](#) examinera, entre autres, le rôle du radiodiffuseur public à la lumière de ses pouvoirs conférés par la [Loi sur la radiodiffusion](#).

En réponse à cet avis de consultation de radiodiffusion, la [SARTEC](#), l'[UDA](#), l'[ARRQ](#) et l'[AQTIS](#) ont déposé un mémoire conjoint. La version intégrale du document est disponible dans notre site Internet. Nous présentons ici un résumé de ce mémoire.

SARTEC

UDA

ARRQ

aqtis

Les services de [Radio-Canada](#) constituent un élément structurant dans la radiodiffusion de langue française de notre pays. Par leur programmation qui renseigne, éclaire et divertit, leur diversité culturelle, et leur étendue régionale, les services de [Radio-Canada](#) apportent une contribution inestimable à notre société, servant de référence aux autres services de radiodiffusion. En misant avec succès sur le contenu canadien, particulièrement en ce qui concerne les émissions télévisuelles d'intérêt national comme les dramatiques, la [SRC](#) a eu un effet d'émulation fondamental sur les autres chaînes publiques et commerciales, qui ont alors pris le virage du contenu national.

Pour accomplir son rôle de phare dans notre système de radiodiffusion, la [SRC](#) doit pouvoir jouir d'un financement adéquat. L'[UDA](#), la [SARTEC](#), l'[ARRQ](#) et l'[AQTIS](#) estiment que le [CRTC](#) devrait instaurer un régime de redevances permettant aux stations de [Radio-Canada](#) d'obtenir une juste valeur en échange de la distribution des services de programmation diffusée par ses stations de télévision locales. En l'absence de redevances comparables aux stations locales privées ou de revenus gouvernementaux supplémentaires, il est difficile d'imaginer comment [Radio-Canada](#) pourra remplir adéquatement son mandat.

À l'instar des services commerciaux privés, [Radio-Canada](#) propose au [CRTC](#) un nouveau cadre réglementaire « flexible et favorable » de nature à lui offrir les moyens de mettre en œuvre sa stratégie. L'[UDA](#), la [SARTEC](#), l'[ARRQ](#) et l'[AQTIS](#) considèrent qu'à l'heure actuelle, le cadre réglementaire proposé par [Radio-Canada](#) est inadéquat. À cause des nouvelles contraintes financières que subit la [SRC](#), il est important que le [CRTC](#) continue à émettre certaines conditions de licence et attentes précises pour orienter le radiodiffuseur public national dans ses choix de programmation.

Prenant en considération les attentes du Conseil dans la décision [CRTC 2000-2](#) et les obligations du [Groupe TVA](#), nous croyons que la télévision de [Radio-Canada](#) devrait être tenue, par condition de licence, à diffuser au moins huit heures par semaine, en moyenne, aux heures de grande écoute (19 h à 23 h) d'« émissions d'intérêt national », dont au moins une heure de documentaires de longue durée – excluant toute émission pour enfants ou pour les jeunes.

Nous considérons que, à tout le moins, le [CRTC](#) devrait reconduire les exigences actuelles relatives aux émissions pour enfants et pour jeunes de la télévision de [Radio-Canada](#), dont la condition de licence de diffuser au moins quatre heures par semaine d'émissions originales canadiennes destinées aux enfants de moins de douze ans.

L'[UDA](#), la [SARTEC](#), l'[ARRQ](#) et l'[AQTIS](#) considèrent que les exigences actuelles en matière d'émissions canadiennes des catégories 8 et 9 (musique et danse et variétés) devraient aussi être reconduites pour la prochaine période de licence, dont la condition de licence voulant que [Radio-Canada](#) diffuse une moyenne

En librairie cet automne

Les publications récentes de nos membres...



Suzanne Aubry, *Fanette* (tome 5), *Les ombres du passé*
Une saga historique en six tomes avec intrigues et suspense à profusion !



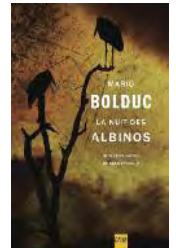
Mario Bolduc, *La nuit des Albinos*
Sur les traces de Max O'Brien
Un thriller plein de secrets et de mystères qui vous fera voyager au bout de l'horreur !

Geneviève Lefebvre, *La vie comme avec toi*
Île isolée, disparition, meurtre sordide, corps éventré : tous les ingrédients sont réunis dans ce roman noir.



Johanne Seymour, *Eaux fortes*
Kate McDougall nous revient dans ce nouveau roman policier où elle enquête sur des meurtres sordides perpétrés par une organisation nazie.

Pierre Szalowski, *Mais qu'est-ce que tu fais là, tout seul ?*
Un roman prenant et sensible sur le thème de l'instinct de paternité.



hebdomadaire minimale de cinq heures d'émissions canadiennes des catégories 8 et 9 (musique et danse et variétés) aux heures de grande écoute (de 19 h à 23 h).

Dans sa demande de renouvellement de licence d'ARTV, Radio-Canada prétend qu'il n'est pas nécessaire d'ajouter une condition de licence identifiant une quantité spécifique d'émissions originales canadiennes de première diffusion. Nous croyons, au contraire, qu'il serait avantageux pour le système de radiodiffusion et pour le public d'ARTV d'en ajouter une.

Pour la nouvelle période de licence, Radio-Canada demande au Conseil d'émettre une ordonnance assurant à ARTV un droit d'accès au service numérique des EDR terrestres des marchés anglophones. L'UDA, la SARTEC, l'ARRQ et l'AQTIS appuient cette demande.


Quoique Radio-Canada prétende que le documentaire continuera de trouver « une place de choix » dans la programmation de RDI, son engagement nous semble inadéquat. L'UDA, la SARTEC, l'ARRQ et l'AQTIS auraient aimé qu'elle privilégie le documentaire de longue durée, particulièrement le documentaire d'auteur, ce qui ne semble pas être le cas à l'heure actuelle.

Nous appuyons la demande de Radio-Canada à l'effet que le Conseil maintienne l'ordonnance émise en vertu du paragraphe 9(1)h de la *Loi sur la radiodiffusion* stipulant que RDI fasse l'objet d'une distribution obligatoire au service numérique de base des entreprises de distribution actives dans les marchés de langue anglaise. Toutes les conditions qui justifiaient cette ordonnance en 2008 demeurent valables et continueront de l'être au cours de la prochaine période de licence.

À certains égards, la Société semble désirer jouir des avantages d'un grand groupe, sans être encadrée par les obligations qui peuvent accompagner ce statut. Autrement dit, elle cherche de la souplesse réglementaire sans obligations précises et, plus particulièrement, sans obligation au titre de dépenses sur les émissions canadiennes.

Considérant le virage de Radio-Canada ces dernières années vers une télévision et une radio qui rivalisent de plus en plus avec la radiodiffusion privée, nous croyons que le CRTC devrait continuer à encadrer la programmation de la Société, particulièrement dans les catégories d'intérêt national, d'émissions pour enfants et pour la jeunesse, et de musique et de variétés, selon les modalités énoncées dans le présent document.

L'UDA, la SARTEC, l'ARRQ et l'AQTIS considèrent que les licences de Radio-Canada devraient être renouvelées pour cinq ans, à condition que nos recommandations en matière de conditions de licence et attentes soient agréées par le CRTC. Si le Conseil penche vers la souplesse réglementaire demandée par la SRC, ce que nous ne souhaitons pas, une période de licence de trois ans, serait plus appropriée.

Nous avons besoin de la part de Radio-Canada d'un ensemble de services publics qui comprend à la fois des chaînes généralistes et des chaînes spécialisées. Le maintien de services nationaux de radiodiffusion publics forts et populaires est essentiel à la bonne santé de notre système de radiodiffusion. 



Odette Larin



Mireille Lagacé

La SARTEC saluait deux employées le 6 septembre dernier lors d'un généreux et succulent repas gastronomique préparé par notre hôte et présidente Sylvie Lussier. Les membres du conseil et le personnel célébraient les vingt ans de services de notre dévouée et enjouée réceptionniste, Odette Larin, et soulignaient le départ à la retraite de notre collègue et vaillante travailleuse Mireille Lagacé.

Les filles ont tenu à remercier le conseil et la direction d'avoir souligné leur apport à la SARTEC. Elles ont grandement apprécié l'accueil chaleureux de Sylvie dans sa belle maison ancestrale et le somptueux repas qu'elle nous avait concocté.

Nous gardons tous un souvenir mémorable de cette belle soirée.

DE L'ORDRE DANS VOS FINANCES

IL EN VA DE VOS FINANCES COMME DE
VOTRE MAISON : DE TEMPS À AUTRE,
UN BON MÉNAGE S'IMPOSE!

VOICI 5 TÂCHES À EFFECTUER :

- 1 Réviser votre budget :** Pouvez-vous réduire certaines dépenses? Disposez-vous d'un fonds d'urgence? Pour mettre de l'argent de côté, profitez de la formule de prélèvement automatique, offerte par votre caisse. Vous fixez vous-même le montant et la fréquence des retraits. C'est facile et efficace!
- 2 Rembourser vos dettes :** Vérifiez les taux de vos emprunts. Il serait peut-être avantageux de regrouper vos prêts à taux élevé en une seule marge de crédit avec remboursement fixe. Vous pourriez économiser des centaines de dollars par an.
- 3 Mettre à jour votre stratégie :** Tout changement dans votre vie personnelle ou financière (arrivée d'un enfant, nouvel emploi, héritage, etc.) exige que votre plan financier soit révisé en conséquence.
- 4 Établir vos priorités financières :** Préparer votre retraite, épargner pour réaliser vos projets, alléger votre fardeau fiscal, adapter vos protections d'assurance (vie, invalidité, maladies graves), financer les études des enfants ou petits-enfants, planifier votre succession... Ciblez dès maintenant les objectifs que vous souhaitez atteindre.
- 5 Classer vos documents :** Testament, mandat en cas d'incapacité, preuves de propriété, liste complète de comptes et de placements, contrats de prêts, polices d'assurance, etc. Tout doit être gardé dans un endroit sûr et facilement accessible.

Vous avez besoin d'aide?

N'hésitez pas à rencontrer votre conseiller. C'est un expert qui vous guidera dans votre parcours financier.

Et vous? Faites-vous régulièrement le ménage de vos finances? 

CAISSE DE LA CULTURE

215, rue Saint-Jacques Ouest, bureau 200
Montréal (Québec) H2Y 1M6
Tél. : 514-CULTURE (514 285-8873)
www.caissedelaculture.com

Source : DESJARDINS – [blogue de Angela Iermieri](#),
planificatrice financière

Le présent document vous est fourni à titre indicatif seulement. Vous ne devez pas prendre de décision sur la foi de l'information qu'il contient sans avoir consulté votre planificateur financier de Desjardins ou un autre professionnel. Le planificateur financier de Desjardins agit pour le compte de Desjardins Cabinet de services financiers inc.